

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 Mars 2015

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Mars 2015 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 425 817 Dinars et un déficit net de la période de 50 413 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Mars 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Les emplois en titres émis par « Attijari leasing » représentent 13,36% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, 29 Avril 2015
Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Note	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
<u>ACTIFS</u>				
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	1 091 842,660	1 098 042,423	1 091 227,617
a- Actions, et droits rattachés		426 722,956	440 784,631	446 666,624
b- Obligations et valeurs assimilées		665 119,704	657 257,792	644 560,993
c- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	333 874,196	312 241,183	390 452,708
a- Placements monétaires		142 447,768	143 135,487	147 273,798
b- Disponibilités		191 426,428	169 105,696	243 178,910
AC3 Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs	3.4	100,274	100,274	100,274
TOTAL ACTIF		1 425 817,130	1 410 383,880	1 481 780,599
<u>PASSIF</u>		<u>19 696,572</u>	<u>25 783,196</u>	<u>21 673,378</u>
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.5	3 161,221	6 163,237	3 270,446
PA 2 Autres créditeurs divers	3.6	16 535,351	19 619,959	18 402,932
<u>ACTIF NET</u>		<u>1 406 120,558</u>	<u>1 384 600,684</u>	<u>1 460 107,221</u>
CP 1 Capital	3.7	1 397 640,556	1 369 361,254	1 450 081,072
CP 2 Sommes distribuables	3.8	8 480,002	15 239,430	10 026,149
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		10 001,217	16 527,948	7,903
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-1 521,215	-1 288,518	10 018,246
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 425 817,130	1 410 383,880	1 481 780,599

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>7 835,181</u>	<u>7 717,344</u>	<u>47 750,194</u>
Dividendes		0,000	0,000	16 140,590
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 835,181	7 717,344	31 609,604
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>1 307,671</u>	<u>1 455,046</u>	<u>5 593,357</u>
Total des revenus des placements		<u>9 142,852</u>	<u>9 172,390</u>	<u>53 343,551</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.9	<u>-3 166,221</u>	<u>-3 060,772</u>	<u>-12 787,436</u>
Revenu net des placements		<u>5 976,631</u>	<u>6 111,618</u>	<u>40 556,115</u>
CH 2 Autres charges	3.10	-7 499,697	-7 400,136	-30 434,173
Résultat d'exploitation		<u>-1 523,066</u>	<u>-1 288,518</u>	<u>10 121,942</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		1,851	0,000	-103,696
Sommes distribuables de la période		<u>-1 521,215</u>	<u>-1 288,518</u>	<u>10 018,246</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1,851	0,000	103,696
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-55 673,728	28 373,233	-29 572,145
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		7 195,954	-0,560	72 625,201
Frais de négociation de titres		-412,643	-9,057	-1 794,975
Résultat net de la période		<u>-50 413,483</u>	<u>27 075,098</u>	<u>51 380,023</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-50 413,483</u>	<u>27 075,098</u>	<u>51 380,023</u>
a- Résultat d'exploitation	-1 523,066	-1 288,518	10 121,942
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-55 673,728	28 373,233	-29 572,145
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 195,954	-0,560	72 625,201
d- Frais de négociation de titres	-412,643	-9,057	-1 794,975
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-17 360,218</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-3 573,180</u>	<u>0,000</u>	<u>68 561,830</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	69 969,614
- Capital	0,000	0,000	70 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	-878,892
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	748,506
b- Rachats	3 573,180	0,000	1 407,784
- Capital	3 600,000	0,000	1 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-49,901	0,000	-4,245
- Régularisation des sommes distribuables	23,081	0,000	12,029
VARIATION DE L'ACTIF NET	-53 986,663	27 075,098	102 581,635
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	1 460 107,221	1 357 525,586	1 357 525,586
b- En fin de période	1 406 120,558	1 384 600,684	1 460 107,221
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	14 477	13 790	13 790
b- En fin de période	14 441	13 790	14 477
VALEUR LIQUIDATIVE	97,370	100,406	100,857
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-14,02%	8,09%	3,67%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2015 d'actions et de droits rattachés, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% l'Actif
<u>Actions, et droits rattachés</u>		<u>477 766,537</u>	<u>426 722,956</u>	<u>29,93%</u>
BIAT	758	40 387,001	61 777,000	4,33%
CARTHAGE CEMENT	55 000	160 335,000	106 260,000	7,45%
CELLCOM	2 500	19 956,850	19 637,500	1,38%
MONOPRIX	3 400	57 930,510	62 196,200	4,36%
SIMPAR NG14	400	19 987,890	19 007,600	1,33%
SOTIPAPIER	7 000	38 178,100	34 510,000	2,42%
SOTRAPIL	4 000	34 647,240	34 968,000	2,45%
SOTUVER	5 500	32 774,650	26 174,500	1,84%
TAWASOL	20 000	19 672,840	12 860,000	0,90%
TPR	4 393	15 666,456	17 976,156	1,26%
TUNIS RE	4 000	38 230,000	31 356,000	2,20%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>502 470,342</u>	<u>515 973,897</u>	<u>36,19%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	40 000,000	41 481,948	2,91%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 100	88 000,000	89 728,175	6,29%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	50 000,000	50 000,000	3,51%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	50 000,000	50 789,041	3,56%
BNASUB09	1 700	113 305,000	118 119,313	8,28%
BTK09 CAT(A)	1 000	28 574,000	28 687,903	2,01%
CIL2013/1-A 7%	400	32 000,000	32 574,421	2,28%
SIHM 2008	1 000	20 000,000	20 563,902	1,44%
UBCI 2013	742	74 200,000	77 550,831	5,44%
UBCI 2013	58	5 800,000	6 061,925	0,43%
INTERCALAIRE ATTIJARI LEASING 2015-1	1	591,342	416,438	0,03%
<u>BTA</u>		<u>145 820,000</u>	<u>149 145,807</u>	<u>10,49%</u>
BTA082022	50	47 700,000	49 129,917	3,45%
BTA102015	100	98 120,000	100 015,890	7,01%
TOTAL		1 126 056,879	1 091 842,660	76,58%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>Revenus des Actions</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>16 140,590</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>7 835,181</u>	<u>7 717,344</u>	<u>31 609,604</u>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	4 451,951	1 262,460	6 599,045
Revenus des obligations privées	3 383,230	6 454,884	25 010,559
TOTAL	7 835,181	7 717,344	47 750,194

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2015 à 333 874,196 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	142 447,768	143 135,487	147 273,798
Disponibilités		191 426,428	169 105,696	243 178,910
Total		333 874,196	312 241,183	390 452,708

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	150	31/03/15	142 432,558	142 447,768	9,99%
Total placement BTCT			142 432,558	142 447,768	9,99%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 307,671	1 455,046	5 593,357
TOTAL	1 307,671	1 455,046	5 593,357

3.3 – Créances d'exploitations :

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 – Autres actifs :

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
AC 4	Autres Actifs	100,274	100,274	100,274
	RS sur BTA	100,274	100,274	100,274

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>3 161,221</u>	<u>6 163,237</u>	<u>3 270,446</u>
	Frais de gestionnaire	474,934	924,978	491,318
	Frais de dépositaire	349,107	683,021	361,240
	Frais des distributeurs	2 337,180	4 555,238	2 417,888

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>16 535,351</u>	<u>19 619,959</u>	<u>18 402,932</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	336,000	0,000	0,000
	Redevance CMF	119,856	117,785	123,836
	Abonnement linéaire des Charges à payer sur ex. en cours	7 147,890	7 060,050	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	8 931,605	12 442,124	18 279,096

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	1 447 700,000
* Nombre de titres	14 477
* Nombre d'actionnaires	11
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	3 600,000
* Nombre de titres rachetés	36
<u>Capital au 31/03/2015</u>	
* Montant en nominal	1 444 100,000
* Nombre de titres	14 441
* Nombre d'actionnaires	11

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015 s'élève à (53 986,663) dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/03/2015 est de 14 441 contre 14 477 au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2014</u>	<u>1 450 081,072</u>	<u>1 450 081,072</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-3 600,000</u>	<u>-3 600,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-48 840,516</u>	<u>-40 360,514</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-55 673,728	-55 673,728
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	7 195,954	7 195,954
- Frais de négociation de titres	-412,643	-412,643
- Régularisation sommes non distribuables	49,901	49,901
- Sommes distribuables		8 480,002
<u>Capital fin de période au 31/03/2015</u>	<u>1 397 640,556</u>	<u>1 406 120,558</u>

3.8 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2015 s'élèvent à **8 480,002** DT contre **15 239,430** DT au 31/03/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Somme distribuables exercices antérieurs	10 001,217	16 527,948	7,903
Résultat d'exploitation	-1 523,066	-1 288,518	10 121,942
Régularisation du résultat d'exploitation	1,851	0,000	-103,696
Total	8 480,002	15 239,430	10 026,149

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014
CH 1 Charges de gestion des placements	3 166,221	3 060,772	12 787,436
Rémunération du gestionnaire	474,934	459,116	1 918,121
Rémunération du dépositaire	351,807	340,086	1 420,830
Rémunération des distributeurs	2 339,480	2 261,570	9 448,485

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
CH 2 Autres charges	7 499,697	7 400,136	30 434,173
Redevance CMF	351,807	340,086	1 420,830
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	380,918
Abonnement des charges budgétisées	7 147,890	7 060,050	28 632,425

L'abonnement des charges budgétisées se détail comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>Abonnement des charges budgétisées</u>	<u>7 147,890</u>	<u>7060,050</u>	<u>28 632,425</u>
Taxes	119,410	57,870	234,696
Frais bancaires	21,504	23,034	93,416
Publication BO CMF	185,721	185,819	753,600
Honoraires CAC	1 657,233	1 656,986	6 720,000
Frais AGO et publications	1 650,408	964,508	3 911,614
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	493,151	493,151	2 000,000
Autres	61,560	719,778	2 919,099

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,135% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,665% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.